

Coronavirus: Olivier Véran annonce l'assouplissement de la téléconsultation

Le ministre des solidarités et de la santé, Olivier Véran, a annoncé qu'il signera dès le 9 mars un décret pour assouplir considérablement les conditions de réalisation de la télémédecine afin faire face à l'épidémie de coronavirus Sars-CoV-2.

Ce décret doit permettre de faciliter l'utilisation des outils courants de communication à distance en plus des plateformes numériques existantes et faciliter les conditions des actes de téléconsultations en levant l'obligation de passer par son médecin traitant et d'avoir eu une consultation présenteielle les 12 mois avant la réalisation d'une consultation à distance. [En savoir plus]